

100 % FIBRE POUR 2025 !

Le déploiement du très haut débit est un enjeu essentiel pour notre territoire.

Pour nos entreprises, l'accès au numérique c'est assurer leur compétitivité et le développement de leurs activités économiques : rapidité de la circulation de l'information, raccourcissement des délais, simplification des démarches à distance, développement du e-commerce...

L'accès au numérique c'est également aujourd'hui un enjeu social qui facilite notre vie quotidienne : recherche d'informations, démarches administratives ou commerciales en ligne, école à la maison...

Un vaste projet de déploiement de la fibre dans les départements du Cher et de l'Indre a été engagé dès l'année 2016, sous la houlette de Berry Numérique (comité syndical représenté par les élus de la Région Centre, des Départements du Cher et de l'Indre et des E.P.C.I.), en qualité de maître d'ouvrage.

Ce projet aujourd'hui bien avancé par le délégataire de service (Berry Fibre Optique / Axione) va connaître un rebond attendu avec impatience, grâce à la signature le 23 février dernier d'une nouvelle convention de Délégation de service de forme concessive. Celle-ci associe l'investissement des travaux liés à l'installation de la fibre d'une part et à son exploitation et son entretien pour une durée de 30 ans d'autre part.

L'objectif est clairement affiché : un engagement pour le 100 % fibre d'ici 2025.

Cerbois et Limeux seront les 1ères communes à atteindre l'objectif fixé dès la fin de l'année 2022 (taux de couverture respectif de 100 % et 99 %) suivies de Poisieux et Lazenay en 2023 (respectivement 100 % et 99,5 %).

Dès la fin de l'année 2022 le taux de couverture prévisionnel du très haut débit sur les communes dépassera les 80 % pour Brinay et Sainte Thorette et les 90 % pour Chéry, Lury-sur-Arnon, Méreau, Preuilley et Quincy.

Fin 2025, l'ensemble du territoire de Cœur de Berry sera couvert par le très haut débit.

La Communauté de Communes a investi 580 000 € pour la mise en place de la fibre sur son territoire.

Pour contacter la Communauté de Communes Cœur de Berry :

Tél. 02.48.51.13.73 / 13 rue des Tours 18120 Lury-sur-Arnon

E-Mail : coeurdeberry@orange.fr

www.coeurdeberry.fr

Ou abonnez vous à notre page Facebook :
Communauté de Communes Cœur de Berry



JEUNESSE - ACTIVITÉS D'ÉTÉ

La Communauté de Communes Cœur de Berry organise en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher une semaine d'activités ludiques et sportives durant le mois de juillet, pour tous nos jeunes âgés de 11 à 18 ans.

Durant toute la semaine, nous proposons une animation différente le matin et l'après-midi. Chaque jeune apporte son pique-nique pour le midi (en plein air ou à l'abri en cas d'intempérie).

Semaine du 7 au 16 juillet 2021 *

- **Mercredi 7 juillet (Méréau le matin - Lury l'après midi) :**
 - ◇ le matin : sortie VTT (chacun amène son vélo)
 - ◇ l'après-midi : pêche
- **Jeudi 8 juillet (journée sur Méreau) :**
 - ◇ Tournoi multi sports : escalade, cross training, tchoukball...
- **Vendredi 9 juillet (Chéry le matin - Cerbois l'après midi) :**
 - ◇ le matin : théâtre en plein air (selon la météo) sur le site clunisien.
 - ◇ l'après-midi : pétanque
- **Lundi 12 juillet (journée sur Sainte Thorette) :**
 - ◇ le matin : découverte faune sauvage
 - ◇ l'après-midi : canoé
- **Mardi 13 juillet (journée sur Sainte Thorette) :**
 - ◇ le matin : tir à l'arc
 - ◇ l'après-midi : cirque
- **Jeudi 15 juillet (journée sur Sainte Thorette) :**
 - ◇ le matin : découverte des bois
 - ◇ l'après-midi : course d'orientation
- **Vendredi 16 juillet (journée sur Sainte Thorette) :**
 - ◇ le matin : Roller
 - ◇ l'après-midi : Art nature ou peinture / gravure sur pierre



Vous avez entre 11 et 18 ans ?

Venez participer à nos activités d'été !

Contactez la Communauté de Communes Cœur de Berry et inscrivez -vous avant **le 7 juin 2021** :

◇ par mail : coeurdeberry@orange.fr

◇ Par téléphone au 02.48.51.13.73

* Dans l'attente de la validation du programme par le Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher, les activités et les lieux sont susceptibles d'être modifiés.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Un agent de développement économique sur le territoire de Cœur de Berry



Originaire du département du Cher et de formation comptable, Aubin WYBO a travaillé plusieurs années à Paris. Il a eu l'opportunité de collaborer avec une multitude d'entreprises à activités variées, lui permettant ainsi d'assimiler les différents modes de fonctionnement de chacune d'entre elles. Formé à la création d'entreprises dans un véritable incubateur, il souhaite aujourd'hui mettre ses connaissances au service des entrepreneurs de notre territoire.

C'est grâce à un partenariat entre les Communautés de Communes de Cœur de Berry et Fercher Pays Florentais que le recrutement d'Aubin WYBO en qualité d'agent de développement économique a pu se concrétiser. Salarié de la BGE (organisme labellisé de formations et d'aides économiques aux entreprises) il exerce ses fonctions sur les deux territoires communautaires.

Le financement de la Communauté de Communes Cœur de Berry couvre le temps de l'agent sur notre territoire :

- **Accompagnement** des entreprises déjà implantées sur le territoire dans le cadre de leur développement et / ou la gestion de leurs problématiques quotidiennes : obtention de subventions, formation, emploi, numérique...
- **Conseil et suivi** des porteurs de projets dans le cadre du lancement de leur activité jusqu'à leur autonomie
- **Recherche de financements** appropriés aux besoins des entreprises et aides au montage des dossiers
- **Animation** du tissu économique de Cœur de Berry
- **Mise en place d'actions économiques** sur le territoire communautaire et notamment sur la Zone Artisanale de la Garenne à Méreau

A qui s'adresse cette prestation ?

Tout entrepreneur ou futur entrepreneur quelle que soit la taille de son entreprise, la nature de son activité ou l'envergure de son projet peut prétendre à ce service.

Notre agent de développement économique vous conseille et vous accompagne gratuitement.

Vous avez un projet ?

Contactez Aubin WYBO
Chargé de développement économique
pour la Communauté de Communes Cœur de Berry

Tél : 06 08 58 58 91 / 02 48 65 30 22

E. Mail : aubin.wybo@bge-cher.com



ENVIRONNEMENT

Assainissement non collectif : le guide des bonnes pratiques

En l'absence d'un réseau public de collecte et de traitement des eaux usées, toute habitation doit disposer d'une installation autonome dite « assainissement non collectif » (A.N.C.) conçue et réalisée aux normes selon des prescriptions dictées par la réglementation.

Rappel : La gestion SPANC (service public d'assainissement non collectif) est désormais déléguée à VEOLIA qui réalise l'ensemble des missions pour la Communauté de Communes Cœur de Berry. Les dossiers d'A.N.C. sont à demander auprès du service de VEOLIA à Vierzon.

Les bons réflexes à avoir !

Afin d'éviter les mauvaises surprises, nous vous conseillons d'être attentif à certaines règles élémentaires :

- **Avant toute installation d'un A.N.C.** (création et réhabilitation) vous devez disposer impérativement d'une attestation de conformité pour votre projet validée et délivrée par VEOLIA. Celle-ci doit être donnée à votre installateur. Le **cas échéant**, elle doit également être **jointe à votre dossier de permis de construire ou d'aménager**.
- **Respectez rigoureusement le projet** prescrit par le concepteur et validé par VEOLIA (normes de mise en œuvre, filière adaptée à votre projet...). Lors de l'étude de votre A.N.C., VEOLIA assure une étude de sol dite « Porcher » qui vous aidera dans le choix de la filière à adopter.
- **Faites arrêter les travaux** si votre entrepreneur vous signale que l'étude préalablement réalisée semble être en contradiction avec la nature du sol, la topographie ou l'hydrographie du terrain (présence d'une nappe, de réseaux, de vestiges non identifiés...). Informez VEOLIA qui vous guidera dans la démarche et la suite des travaux à réaliser.
- **Assurez-vous que votre installateur** a (dans un délai raisonnable) informé VEOLIA des dates de réalisation de votre A.N.C. **Attention une visite de contrôle** doit être réalisée obligatoirement par VEOLIA avant remblayage de votre assainissement. Dans le cas contraire, votre assainissement pourra être remis en cause et considéré comme étant **non conforme**.
- Assurez-vous par ailleurs que votre installateur dispose d'une **assurance décennale qui couvre son activité A.N.C.** et qu'il dispose d'une responsabilité civile professionnelle.



Votre vigilance sur l'ensemble de ces points sera le garant du bon fonctionnement et de la **piérennité de votre installation** et donc de votre tranquillité.

Rappelons que depuis le 1er janvier 2011, lors d'une vente immobilière, **un diagnostic de votre A.N.C. datant de moins de 3 ans** doit être joint à la promesse de vente afin d'informer l'acheteur de l'état de l'installation. **Si vous achetez un bien immobilier** avec un A.N.C. non conforme, vous devrez effectuer des travaux de mise aux normes **dans un délai maximal d'un an après la signature de l'acte de vente**.

Pour tout renseignement complémentaire :
consultez le règlement Spanc sur le site www.coeurdeberry.fr
ou contactez le service Véolia au 0 969 323 529 (appel non surtaxé)

Trier efficacement pour réduire les déchets

La Communauté de Communes Cœur de Berry doit faire face à des contraintes budgétaires de plus en plus lourdes en matière de gestion des ordures ménagères. Ainsi la TGAP, fixée par l'Etat, (**taxe générale sur les activités polluantes**) doit augmenter de manière régulière durant 5 ans (de 25 € la tonne elle est passée à 37 € la tonne au 1er janvier 2021 et devrait atteindre 65 € en 2025 !).

La meilleure façon de se prémunir de l'augmentation du coût des déchets est de les réduire au maximum, en prenant en compte rigoureusement les consignes de tri qui permettent d'augmenter notre volume de déchets recyclables.

Le constat réalisé suite à une visite sur le site de tri des sacs jaunes de notre prestataire VEOLIA est éloquent et loin d'être satisfaisant. Sur un échantillonnage de sacs jaunes issus du ramassage de la collecte des ordures ménagères sur notre territoire, force est de constater que les consignes de base ne sont pas toujours respectées :

- feuilles mortes
- déchets alimentaires
- masques chirurgicaux ou en tissu
- résidus de nature variée et incompatibles avec le recyclage
- sacs noirs
- cintres
- ...



Pour vous aider à trier correctement, utilisez :

- votre guide du tri qui vous a été distribué en juillet dernier
- les services annexes mis à votre disposition à la déchetterie (piles, huiles spécifiques comme l'huile de friture usagée, déchets d'équipements électriques et électroniques, la resourcerie...)

Le tri non conforme est susceptible d'être refusé et **aura un impact direct sur le coût de votre redevance des ordures ménagères.**

Le composteur : une action citoyenne

Le compostage offre une solution alternative simple et efficace pour le traitement des déchets puisque le contenu de votre poubelle d'ordures ménagères peut être ainsi diminué d'un tiers. Epluchures de légumes et de fruits, marc de café, sachets de thé, restes de table... sont autant de déchets de cuisine pouvant intégrer votre composteur.

Outre le fait de fabriquer gratuitement un compost de qualité pour votre jardin, cette action contribuera à la diminution des coûts de transport et de traitement des ordures ménagères.

La Communauté de Communes Cœur de Berry favorise cette action citoyenne en proposant aux habitants du territoire des composteurs en plastique de 600 L à monter soi-même pour un montant de 20 Euros. Réservez le vôtre au 02-48-51-13-73.



Composteur dans le jardin partagé à Sainte Thorette.

Ensemble, améliorons notre qualité de vie et faisons un geste pour l'environnement !!!

LES BRÈVES

Déchetterie intercommunale

Le badge d'accès à la déchetterie étant nominatif, tout habitant (particulier ou professionnel) doit restituer celui-ci à la Communauté de Communes Cœur de Berry lorsqu'il quitte le territoire (déménagement, vente, location...) dans un délai d'1 mois.

Pensez à le rendre !

A partir du 1er juin tout badge non restitué ou restitué hors délai **vous sera facturé 30 €.**

Micro-crèches intercommunales

Une nouvelle directrice Floriane GAUTHIER a rejoint nos équipes des micro-crèches « Les Bébés d'Or » et « Les Rainettes » qui sont situées respectivement sur les communes de Méreau et de Sainte Thorette.

Educatrice de jeunes enfants depuis 12 années, elle a tout d'abord travaillé en qualité de directrice adjointe en région parisienne puis en qualité de directrice dans le département de la Haute-Saône.



Nous lui souhaitons la bienvenue.

La Mission Locale Jeunes

La Mission Locale est une structure tremplin pour tous les jeunes qui souhaitent accéder à un emploi au sein d'une entreprise ou d'une association par le biais d'une panoplie de contrats adaptés à leur situation. **Dans cette période économique difficile liée à la pandémie de la Covid 19, il était important pour la Communauté de Communes Cœur de Berry de soutenir activement cette opération en versant une subvention de 10 061 €.** Tous nos jeunes du territoire (de 16 à 26 ans) en situation précaire (sans emploi et quel que soit leur cursus) sont invités à contacter la Mission Locale Jeunes du Pays de Vierzon (tél. : 02-48-75-85-12. Ad. : 12 rue du 11 Novembre 1918 - 18 100 VIERZON).

Réouverture de la Villa Quincy

La Villa Quincy est ouverte depuis début avril 7j/7 de 10h30 à 13 h et de 14h à 18h pour une nouvelle saison de promotion de l'œnotourisme (Vins AOC Quincy et Reuilly) et une valorisation touristique de notre patrimoine architectural et naturel.

Cette ouverture intervient dans le cadre d'un nouveau mode de gestion en partenariat avec le syndicat viticole de Quincy.

VILLA QUINCY

4, chemin du Poinçon
18120 QUINCY
tél. 02.48.51.72.34
lavillaquincy@gmail.com



M.A.R.P.A DU VAL D'ARNON

« Un vrai chez soi ouvert sur la vie »



Cette **Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie** est issue d'un projet impulsé et mené par notre **Communauté de Communes** à partir des résultats d'une enquête publique menée sur son territoire auprès des habitants de + de 75 ans.

Le dynamisme et l'investissement de la Communauté de Communes dans la réflexion liée à la conception du bâtiment, l'agencement des espaces, le choix du mobilier, les moyens à mettre en œuvre pour assurer une meilleure qualité de vie du résident, ont permis dès juillet 2008 le lancement des travaux.

Accessible depuis 2010 et construit de plain-pied, chaque logement privatif et locatif (22 T1 de 32 m² et 1 T2 de 45 m²) est adapté aux besoins des seniors et leur permet de préserver leur autonomie et leur sécurité :

- une pièce à vivre (et une chambre séparée pour le T2)
- une kitchenette équipée
- une salle d'eau respectant les normes en accessibilité
- un accès extérieur donnant sur une terrasse et un espace verdoyant
- un accès direct vers les parties communes de la structure (salle de restauration, salon et salle d'animations, petits salons et espace « Spa Bien être », laverie...)
- un système de téléassistance 24h/24 ainsi que le maintien des services à la personne et la coordination des professionnels de santé en respectant les choix des résidents complètent ce dispositif

La MARPA du Val d'Arnon est également un lieu de vie et d'épanouissement où le bien être de chacun reste la priorité grâce à une équipe de professionnels attentionnée présente 7J/7.

Enfin, afin de créer et de renforcer le lien social avec les personnes extérieures (familles, amis, associations, clubs des aînés ruraux, enfants de l'école du village) et faire participer les résidents à la vie locale, de nombreuses initiatives sont engagées régulièrement : événements culturels, jeux, gymnastique douce, chorale, jardinage, sorties en extérieur avec le véhicule de la MARPA...



L'hébergement de la MARPA du Val d'Arnon est principalement permanent. Le résident aménage alors lui-même son espace avec son propre mobilier.

Il peut être aussi temporaire (dans un appartement meublé) pour celles et ceux souhaitant découvrir la structure avant d'y résider définitivement, assurer une convalescence ou bien encore éviter l'isolement et choisir l'option du bien-être en période hivernale.

La Marpa prend en compte également l'approche financière dans le coût de ce type d'hébergement et propose des tarifs attractifs, ainsi que la possibilité de bénéficier de l'APL (Aide personnalisée au logement).

Pour tout renseignement contactez
Nicolas BRESSE, MARPA du Val d'Arnon
Rue du Val d'Arnon, 18120 LURY/ARNON
Tél. 09.72.99.46.20 / marpaduvaldarnon@orange.fr

ZOOM SUR LE TERRITOIRE

La commune de Chéry

Monsieur Damien PRELY, Maire

- Mairie . 1 Chemin des Prés-Martin . 18120 Chéry
- Tél. : 02 48 51 71 53. Email : mairiechery@orange.fr
- www.cheryenberry.fr



Traversée par la rivière Neuve, et bordée par la rivière d'Arnon à « l'Est » la commune de Chéry appartient à l'arrondissement de Vierzon et au canton de Mehun-sur-Yèvre.

Population : 224 habitants

Superficie : 1 363 ha (terres agricoles et viticoles principalement)

École : RPI Chéry - Cerbois - Lazenay

Spécificité : terroir appartenant à l'A.O.C. des vins de Reuilly

Les grands événements de la Commune :

- organisation annuelle d'une brocante qui attire chaque année au mois d'avril de nombreux visiteurs par l'association « Les Amis de Chéry »
- aménagement de la place du bourg par des illuminations thématiques durant toute la période festive de Noël.

Projet communal 2021.

Réaménagement et mise aux normes de la Mairie afin :

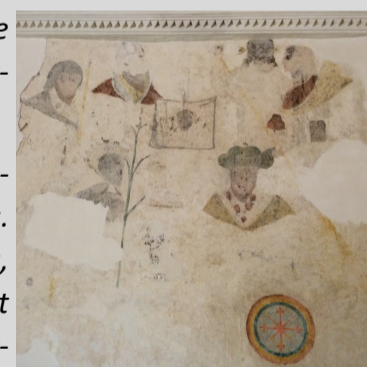
- de faciliter l'accessibilité du public et notamment les personnes à mobilité réduite
- d'améliorer la qualité énergétique du bâtiment
- de rendre l'espace plus fonctionnel et convivial

Information : durant toute la période des travaux les services administratifs de la Mairie seront transférés au centre socio-culturel.

Un héritage historique et architectural remarquable

Depuis plusieurs années la commune valorise et entretient son patrimoine architectural pour assurer sa pérennité :

- les vitraux et les fresques de l'ancienne église paroissiale du XIII^e s. (croix de consécration, graffitis, décors monochromes rouge, et scène illustrée par différents personnages)
- les 3 lavoirs datant du XIX^e s. : le lavoir du bourg (photo ci-contre), le lavoir de Maurepas, le lavoir du Port Pisé



Un territoire affilié à la Fédération des Sites Clunisiens



L'existence attestée dès le XIII^e s. de l'ancien prieuré de Saint-Romain fondé par les moines clunisiens de l'Abbaye de Massay et aujourd'hui disparu, a permis à la commune d'affilier le village de Chéry à la Fédération Nationale des Sites clunisiens. Celle-ci rayonne à travers plusieurs pays et son classement depuis 15 ans par le Conseil de L'Europe comme « Grand Itinéraire Culturel » ouvre des perspectives intéressantes pour la valorisation du patrimoine de la commune.